

Les chenilles processionnaires **du pin et du chêne** sont présentes dans le Morbihan et les conséquences sont multiples :

- ⇒ **URTICATIONS** touchant les hommes (allergies, démangeaisons, œdème, ...) et les animaux (Nécrose de la langue (chien et chat), ...)
- ⇒ **AFFAIBLISSEMENT** des arbres contaminés (perte de croissance) sans conséquence notable sur la santé des arbres

Que faire ou ne pas faire !

LA CHENILLE PROCESSIONNAIRE DU PIN



Début de l'été (fin juin), les papillons sortent de terre et les femelles pondent leurs œufs entre 2 aiguilles. Après l'éclosion et différents stades larvaires, elles forment en octobre un cocon volumineux, souvent à l'extrémité d'une branche. A la fin de l'hiver, elles quittent l'arbre en se déplaçant en procession pour se nymphoser dans le sol (durée : quelques semaines)

⇒ **Attention DANGER** pour les hommes et les animaux car à ce stade le risque d'urtication est très important

Que faire à ce moment-là ? Eviter de les toucher. Le traitement biologique à cette époque est inefficace.

A ne pas faire : Les ramasser sans protection (lunettes, gants,...)

Que faire plus tard ? Pensez à vous inscrire durant l'été pour le traitement biologique préventif d'automne.
⇒ Consultez votre mairie où des bulletins d'inscriptions sont disponibles chaque année à partir du mois de juillet (clôture des inscriptions fin août)

NB : L'échenillage d'automne (moyen mécanique) est également possible tout en prenant les précautions nécessaires pour éviter les urtications. La pose d'écopièges sur le tronc, si vous n'avez pas utilisé les 2 moyens de lutte précédents, peut être réalisée à partir de JANVIER.

LA CHENILLE PROCESSIONNAIRE DU CHENE



Durant l'été (fin juillet), des papillons émergent et les femelles pondent leurs œufs sur de fins rameaux. Ces œufs n'éclorement qu'au début du printemps suivant (avril). Après 2 à 3 mois au cours desquels se succèdent six stades larvaires et de nombreuses processions dans l'arbre et au sol, les chenilles construisent un nid sur le tronc ou sous une branche charpentière où elles se nymphosent fin juin.

⇒ **Attention à partir de fin mai** ⚠ **DANGER** : les chenilles deviennent très urticantes et le traitement biologique à ce stade larvaire (5ème stade) est inefficace

Que faire à ce moment-là ? Eviter d'aller sous les chênes et dans tous les cas ne pas enlever les nids ou les brûler sans prendre les précautions nécessaires pour éviter les urtications, qui sont plus fortes que celles provoquées par la chenille du pin

Que faire au printemps ? Le traitement biologique préventif est efficace en avril-mai. Pour en bénéficier, inscrivez-vous auprès de votre mairie où des bulletins d'inscriptions sont disponibles entre février et mars de chaque année (clôture des inscriptions fin mars)



FORMATION A LA LUTTE CONTRE LES TAUPES

Les taupes sont des mammifères insectivores qui ont la particularité de creuser des galeries souterraines et de faire des taupinières. Elles génèrent des dégâts aux activités agricoles (dégradation du matériel de fauche, altération de la qualité du lait, ...) et aux espaces verts (dégâts sur le matériel de tonte, impact esthétique, ...).

Dans le cadre de la lutte contre les taupes, la FDGDON Morbihan (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles) propose, depuis 20 ans, des sessions collectives de formation aux techniques de piégeage, dont vous trouverez le détail ci-dessous, pour acquérir les connaissances et la pratique pour pouvoir lutter chez soi de manière autonome.

☛ DUREE

Une demi-journée

☛ CONTENU

La taupe (biologie, mode de vie, réseau de galeries, ...)
Les moyens de lutte (piégeage, gazage)
Application pratique sur le terrain

☛ PUBLIC

Tout public (jeunes et aînés, particuliers et professionnels)

☛ COUT

20 € par personne (règlement le jour de la formation)
(Gratuit pour les habitants des communes signataires de la Convention Multi-Services)

PLUSIEURS JOURNEES SERONT ORGANISEES EN 2018 (PRINTEMPS ET AUTOMNE)

Inscrivez-vous dès à présent auprès de votre Mairie où des tracts sont disponibles. Les lieux des formations sont fixés en fonction du nombre d'inscriptions. Plus vous serez nombreux sur votre commune, plus proche sera la formation.

Deux semaines avant la journée de formation, vous serez averti par courrier de la date et du lieu exact de la formation.

►► Pour toute information complémentaire – FDGDON Morbihan : 02 97 69 28 70